

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 491 524

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 21254**

(54) Panneau de cloison.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 B 2/74, 2/56; E 04 C 2/02, 2/44.

(22) Date de dépôt..... 3 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 14 du 9-4-1982.

(71) Déposant : POLLET Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Pollet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Nony, conseil en brevets d'invention,
29, rue Cambacérès, 75008 Paris.

La présente invention concerne un panneau de cloison et notamment un panneau de cloison en matériau friable, tel que du plâtre cartonné.

5 De tels panneaux sont fréquemment utilisés pour réaliser des cloisons et ils sont à cet effet munis de moyens de fixation permettant leur accrochage sur des armatures de cloison.

10 Toutefois, étant donné la faible résistance à l'arrachement de ces matériaux, il est impossible de monter ces moyens de fixation sur la face arrière du panneau. Ceci est particulièrement le cas pour des cloisons démontables, dont les panneaux doivent pouvoir être retirés moyennant une traction vers l'avant du panneau.

15 Les moyens de fixation sont par conséquent montés depuis la face avant des panneaux par exemple à l'aide de vis. Ces vis sont réparties le long des bords du panneau, de sorte que lorsque celui-ci est mis en place des couvre-joints sont indispensables pour les cacher.

20 Ces couvre-joints présentent un certain nombre d'inconvénients. En premier lieu, ils augmentent bien entendu le coût des cloisons ainsi obtenues. Enfin certains utilisateurs souhaitent éliminer ces couvre-joints pour des raisons esthétiques.

25 La présente invention vise à palier ces inconvénients en fournissant des panneaux de cloison en matériau friable dont les faces avant sont lisses et exemptes de vis ou organes similaires.

30 A cet effet l'invention a pour objet un panneau de cloison en matériau friable tel que du plâtre cartonné caractérisé par le fait qu'il comporte sur au moins un de ses bords une cornière collée avec une de ses ailes appliquée sur la face arrière du panneau et son autre aile appliquée sur le chant du panneau et des moyens de fixation montés sur ladite cornière.

35 On a constaté que, de façon surprenante, un tel agencement présentait une excellente résistance mécanique en particulier vis à vis des sollicitations à l'arrachement.

Par ailleurs le chant du panneau est ainsi protégé par l'aile de la cornière qui le recouvre, ce qui présente

un intérêt tout particulier étant donné le caractère friable du matériau utilisé pour le panneau.

Dans une forme de réalisation préférée de l'invention le panneau de cloison comporte un revêtement collé sur sa face avant et replié par dessus la cornière jusqu'à la face arrière.

Ainsi ce revêtement garnit non seulement la face avant du panneau mais également ses chants ce qui d'une part cache la cornière et d'autre part assure l'habillage nécessaire du chant dans des cloisons sans couvre-joint.

Par ailleurs si le revêtement est prolongé sur la face arrière au-delà du bord de la cornière il se trouve collé sur le matériau de cette face arrière et assure ainsi un renfort de la fixation de la cornière sur le panneau.

De préférence les moyens de fixation sont montés sur la cornière à l'aide de vis, par exemple autotaraudeuses. Toutefois d'autres moyens de montage peuvent évidemment être envisagés tels par exemple que des rivets ou de la colle.

Dans une forme de réalisation particulière de l'invention les moyens de fixation sont des profilés de clipage susceptibles de coopérer avec des clips montés sur une armature de cloison.

On décrira maintenant un mode de réalisation particulier de l'invention à titre d'exemple non limitatif en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

-La figure 1 est une vue de face d'une cloison réalisée au moyen de panneaux selon l'invention.

-La figure 2 est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1, et

-La figure 3 est une vue à plus grande échelle du détail III de la figure 2.

Une cloison utilisant des panneaux selon l'invention est représentée aux figures 1 et 2.

Cette cloison comporte des armatures métalliques verticales 1 sur lesquelles sont montés des panneaux 2 d'une manière qui sera décrite plus en détail ci-après.

Les panneaux 2 sont montés deux par deux avec leurs faces avant tournées vers l'extérieur et leurs faces arrière en vis-à-vis. Dans l'espace 3 compris entre deux panneaux 2 on peut disposer par exemple un matériau d'isolation

thermique ou phonique.

Les panneaux 2 sont dans le cas présent amovibles comme cela est représenté à la figure 2.

5 Les panneaux 2 sont réalisés dans un matériau friable tel que du plâtre cartonné c'est-à-dire qu'ils sont formés d'une plaque de plâtre comprise entre deux feuilles de carton.

10 Des cornières 4 continues sont collées le long des deux bords verticaux du panneau 2. Lorsque ces cornières sont en position, une de leurs ailes est appliquée sur la face arrière 5 du panneau tandis que l'autre aile recouvre le chant 6 du panneau. Comme représenté au dessin, l'aile qui recouvre le chant du panneau a une largeur très légèrement inférieure à l'épaisseur du panneau pour une raison qui 15 apparaîtra clairement ci-après.

20 Un revêtement 7, par exemple en tissu ou en vinyl, est collé sur la face avant 8 du panneau et ses bords sont repliés par dessus les cornières 4 jusqu'à la face arrière 5 du panneau comme représenté en 9. Ainsi les cornières 4 sont maintenues à la fois par leur collage propre et par le revêtement 8.

25 Du fait que l'aile des cornières 4 appliquée sur le chant du panneau 2 a une largeur légèrement inférieure à l'épaisseur du panneau, le revêtement 7 ne risque pas d'être coupé au niveau de l'arête avant du panneau. Toutefois comme cette différence entre la largeur de l'aile de la cornière et l'épaisseur du panneau est faible, la cornière protège efficacement les arêtes de la face avant des panneaux par exemple pendant les manipulations ou le stockage, en particulier 30 dans le cas de cloisons amovibles et démontables.

Les organes de fixation 10 du panneau 2 sont montés par tout moyen convenable sur les cornières 4.

35 Dans le cas présent les organes 10 sont constitués par des profilés de clivage connus en eux-mêmes qui sont vissés dans la cornière 4 à l'aide de vis autotaraudeuses 11.

Les profilés 10 ont une forme telle qu'ils peuvent coopérer avec des clips 12 montés de toute façon convenable sur les armatures 1.

En outre, comme montré à la figure 3, des bandes

13 d'un matériau élastique sont collées sur l'armature 1 pour assurer une immobilisation parfaite des panneaux 2.

Ainsi les panneaux sont mis en place par encliquetage et peuvent être démontés simplement en exerçant une traction vers l'avant. Néanmoins aucun organe de fixation ne dépasse sur la face avant des panneaux, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser des couvre-joints et que les panneaux peuvent être simplement mis côte à côte en laissant entre eux un espace de la largeur souhaitée comme représenté en 14 aux figures 1 et 2 qui montrent une cloison à joint creux.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir pour autant du cadre de l'invention.

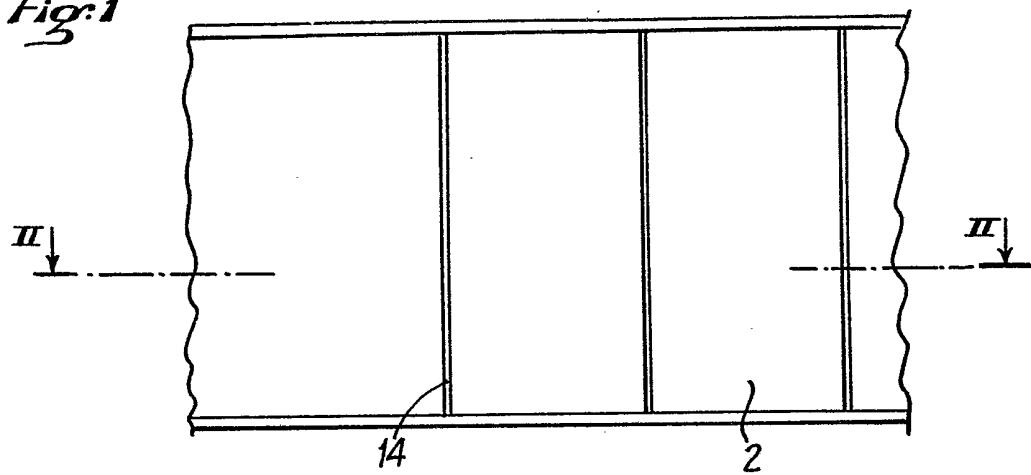
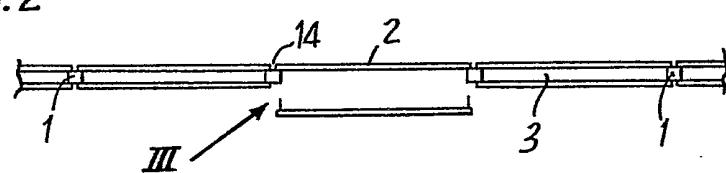
C'est ainsi que les organes de fixation 10 ne sont pas nécessairement des profilés de clipage et qu'ils peuvent être fixés sur les cornières 4 par tout autre moyen que des vis autotaraudeuses. Ils peuvent par exemple être collés sur les cornières 4 où même être réalisés d'une seule pièce avec ces cornières.

De même on a décrit un revêtement collé tel que du vinyl ou du tissu. Ce revêtement peut néanmoins être constitué par une couche de peinture ou même être totalement éliminé.

Par ailleurs, l'invention peut également être appliquée à des panneaux d'habillage muraux. Ces panneaux, de même que les panneaux de cloison décrits en détail ci-dessus, peuvent également être montés sur leur armature par suspension et non par clipage. Dans ce cas, les moyens de fixation comprennent des organes de suspension, par exemple sur les bords latéraux du panneau, à la place des profilés de clipage.

REVENDICATIONS

1. Panneau de cloison en matériau friable tel que du platre cartonné, caractérisé par le fait qu'il comporte, sur au moins un de ses bords, une cornière collée avec une 5 de ses ailes appliquée sur la face arrière du panneau et son autre aile appliquée sur le chant du panneau, et des moyens de fixation montés sur ladite cornière.
2. Panneau de cloison selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte un revêtement collé 10 sur sa face avant et replié par dessus la cornière jusqu'à la face arrière.
3. Panneau de cloison selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que lesdits moyens de fixation sont montés sur la cornière à l'aide de 15 vis.
4. Panneau de cloison selon la revendication 3, caractérisé par le fait que lesdites vis sont des vis autotaraudeuses.
5. Panneau de cloison selon l'une quelconque des 20 revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que lesdits moyens de fixation sont des profilés de clipage susceptibles de coopérer avec des clips montés sur une armature de cloison.

Fig:1*Fig:2**Fig:3*